

# Ces soldats français qu'on a fusillés pour l'exemple

Publié le 16/08/2014 à 08:22



L'essentiel des exécutions va avoir lieu au début de la guerre : 206 d'août à décembre 1914, 296 en 1915, 136 en 1916, 89 en 1917, 14 en 1918.



Entre 600 et 650 soldats français ont été passés par les armes durant les quatre années du conflit. Beaucoup de ces condamnations étaient sans commune mesure avec les fautes commises. Beaucoup de ces hommes ont été réhabilités, dès les années 20.

La peine capitale. Voilà ce que prévoyait, en 1914, le code militaire pour un certain nombre de comportements : abandon de poste en présence de l'ennemi, refus d'obéissance, voie de faits sur supérieur, révolte... On le voit : tout peut-être affaire d'interprétation. Avec la mort au bout des mots.

Entre les balles ennemies, le déluge de feu des bombardements, la confusion des assauts, les gaz, les fumées, les morts, bien des soldats se retrouvaient totalement désorientés, stupéfiés, pétrifiés, perdus... Étaient-ils de bons soldats anéantis par la violence du choc ? Ou des lâches fuyant le combat ? Les réponses ont été diverses, parfois injustes...

«Les fusillés pour l'exemple ne sont pas seulement le fait des militaires, mais aussi des politiques», rappelle Antoine Prost, professeur d'histoire, à qui le ministre des Anciens combattants, Kader Arif, a demandé un rapport sur «Quelle mémoire pour les fusillés de 14-18».

«Le législateur prévoit des conseils de guerre réduits, avec seulement trois juges, une volonté accusatoire, la suppression des garanties de défense... Et puis en 1914, la France bat en retraite. Les Allemands sont à 30

km de Paris. Joffre est obligé de prendre des mesures désespérées : « *Les fuyards doivent être recherchés et passés par les armes.* » L'instruction est bâclée, il n'y a pas de procédure d'appel, cela s'apparente à des exécutions sommaires.»

L'essentiel des exécutions va avoir lieu au tout début de la guerre. 206 d'août à décembre 1914, 296 pour toute l'année 1915, 136 en 1916, 89 en 1917, 14 en 1918. Beaucoup sont parfaitement injustes, comme les fusillés de Vingré, six militaires exécutés le 4 décembre 1914. Ceux-là ont été tirés au sort parmi ceux ayant reculé devant une attaque allemande. Le malheur, c'est qu'ils avaient en fait obéi à un ordre de repli.

«Les militaires vont se rendre compte que les exécutions n'ont pas l'effet recherché. Les hommes du rang estiment que les balles françaises ne sont pas destinées aux Français, mais aux Allemands. Le rituel des exécutions, le défilé des condamnés devant leurs camarades, tout cela plombe le moral des troupes. Les condamnations vont se ralentir. Et à partir de 1916, les députés vont changer la loi, et donner la possibilité d'une révision. Il pourra y avoir un recours en grâce devant le Président de la République.» explique Antoine Prost.

Du reste, pendant les grandes mutineries qui vont voir près de 40 000 à 80 000 soldats se rebeller, on ne comptera «que» 30 exécutions capitales.

«Dès la fin de la guerre, des associations d'anciens combattants ont demandé la réhabilitation pour des soldats fusillés pour l'exemple, et une cinquantaine a été réhabilitée dans les années 20 et 30. Il est faux de dire que le sujet est tabou. Aujourd'hui, on compte d'ailleurs près de 200 noms de fusillés pour l'exemple non réhabilités sur les monuments aux morts français.»

---

## Le casse-tête de la réhabilitation

Faut-il réhabiliter les soldats fusillés pendant la Grande Guerre ?

«Réhabiliter est un acte juridique qui annule un jugement, indique Antoine Prost. La Ligue des Droits de l'Homme est pour une réhabilitation au cas par cas ; la Libre Pensée, pour la réhabilitation en bloc. Mais au cas par cas, ce n'est plus possible, car 20 % des dossiers ont disparu. Même quand on a le dossier, c'est difficile de se faire une idée 100 ans après. Quand à la réhabilitation en bloc, elle pose des problèmes aussi : parmi les condamnés, il y avait les auteurs de crimes de droit commun en temps de guerre : celui qui tue un camarade après une rixe dans un bistrot n'a pas à être réhabilité. Il y a aussi le problème des espions...»

Pour Antoine Prost, il y a eu tous les cas de figure. Et puis : «Bon nombre de conseils de guerre ont triché pour préserver la vie des hommes. Des officiers qui ont compris leurs hommes.»

Antoine Prost cite l'histoire du général Boutegourd, qui avait trouvé sept soldats perdus sur le champ de bataille de la Marne. Ils sont condamnés pour abandon de poste, sans enquête sérieuse et fusillés dès le lendemain. Mais leurs camarades, manifestement écœurés par cette décision, ne vont pas viser au cœur : un des soldats s'en sortira quasiment indemne, rejoindra sa compagnie et sera tué au combat neuf mois plus tard.

«Des cas comme ça, il y en a eu des centaines !», assure Antoine Prost. Mais il y avait aussi de vrais déserteurs, qui quittaient le champ de bataille, une fois, deux fois, quatre fois... Si on réhabilite ces déserteurs-là, alors le devoir de défense nationale n'existe pas.»

Le rapport remis au secrétaire d'Etat aux Anciens combattants Kader Arif par Antoine Prost sur ce sujet propose quatre pistes. Ne rien faire, car le temps est passé. Réhabiliter tout le monde en bloc ou réhabiliter au cas par cas, avec les problèmes évoqués plus haut. Ou opter pour une déclaration solennelle accompagnée de pédagogie. Comme dit le rapport, aucune n'est totalement satisfaisante...

---

# Repères

Il commande son exécution > Herduin et Millant. Sans doute une des pires «bavures» de la guerre. A Verdun, les deux officiers avaient réussi à s'arracher d'un piège allemand avec quarante hommes. Ils reviennent exténués, et omettent de rédiger un rapport. «J'espère partir bientôt en permission» écrit Herduin, la conscience tranquille. Mais le colonel exige qu'ils soient exécutés immédiatement pour abandon de poste ! Herduin écrira à sa « *petite femme adorée* » : «*Crie après ma mort contre la justice militaire*». Herduin demandera à commander lui-même le peloton d'exécution. «*Nous ne sommes pas des lâches. Il paraît que nous n'avons pas assez tenu. Il faut tenir jusqu'au bout pour la France. Je meurs en brave et en Français. Et maintenant Visez bien En joue ! Feu !* »

Les fusillés au cinéma > Kubrick et Jeunet. Le thème des fusillés a inspiré les cinéastes, dont Stanley Kubrick et ses fameux «*Sentiers de la gloire* ». On y voit un blessé attaché avec un brancard sur le poteau d'exécution : cela a réellement existé. Dans «*Un long dimanche de fiançailles*», d'après Sbastien Japrisot, Jean-Pierre Jeunet raconte aussi l'histoire d'un groupe de soldats devant être fusillés ; l'officier ne les exécute pas, mais les lâche dans le no man's land. A noter que le geste de Manech, à savoir brandir une cigarette allumée la nuit au-dessus de la tranchée relevait de la cour martiale : c'était assimilé à une mutilation volontaire puisque les Allemands prenaient immédiatement la lueur pour cible.

Et à la télévision > Le Pantalon. Yves Boisset a raconté l'histoire du soldat Lucien Bersot, qui a été fusillé parce qu'il avait refusé de porter un pantalon qui lui avait été attribué, le pantalon d'un soldat tué maculé de sang. Il a été fusillé après une parodie de procès. Selon Antoine Prost, le soldat Bersot avait un passif de refus d'obéissance et d'opposition qui n'ont pas incité à l'indulgence.

---

## Les derniers mots des fusillés pour l'exemple

### «Mes camarades savent que je n'étais pas un lâche»

**Voici la dernière lettre d'Henri Floch, l'un des martyrs de Vingré :**

*«Ma bien chère Lucie, Quand cette lettre te parviendra, je serai mort fusillé. Voici pourquoi : le 27 novembre, vers 5 heures du soir, après un violent bombardement de deux heures, dans une tranchée de première ligne, et alors que nous finissions la soupe, des Allemands se sont amenés dans la tranchée, m'ont fait prisonnier avec deux autres camarades. J'ai profité d'un moment de bousculade pour m'échapper des mains des Allemands. J'ai suivi mes camarades, et ensuite, j'ai été accusé d'abandon de poste en présence de l'ennemi. Nous sommes passés vingt-quatre hier soir au Conseil de Guerre. Six ont été condamnés à mort dont moi. Je ne suis pas plus coupable que les autres, mais il faut un exemple. Mon portefeuille te parviendra et ce qu'il y a dedans. Je te fais mes derniers adieux à la hâte, les larmes aux yeux, l'âme en peine. Je te demande à genoux humblement pardon pour toute la peine que je vais te causer et l'embarras dans lequel je vais te mettre... Ma petite Lucie, encore une fois, pardon. Je vais me confesser à l'instant, et espère te revoir dans un monde meilleur. Je meurs innocent du crime d'abandon de poste qui m'est reproché. Si au lieu de m'échapper des Allemands, j'étais resté prisonnier, j'aurais encore la vie sauve. C'est la fatalité. Ma dernière pensée, à toi, jusqu'au bout».*

**Et voici la lettre du lieutenant Gustave Herduin :**

*«Ma petite femme adorée,*

Nous avons, comme je te l'ai dit, subi un grave échec : tout mon bataillon a été pris par les Boches, sauf moi et quelques hommes, et, maintenant, on me reproche d'en être sorti ; j'ai eu tort de ne pas me laisser prendre également. Maintenant, le colonel Bernard nous traite de lâches, les deux officiers qui restent, comme si, à trente ou quarante hommes, nous pouvions tenir comme huit cents.

Enfin, je subis le sort, je n'ai aucune honte, mes camarades, qui me connaissent, savent que je n'étais pas un lâche. Mais avant de mourir, ma bonne Fernande, je pense à toi et à mon Luc. Réclame ma pension, tu y as droit.

J'ai ma conscience tranquille, je veux mourir en commandant le peloton d'exécution devant mes hommes qui pleurent. Je t'embrasse pour la dernière fois comme un fou.

Crie, après ma mort, contre la justice militaire. Les chefs cherchent toujours des responsables. Ils en trouvent pour se dégager. Mon trésor adoré, je t'embrasse encore d'un gros baiser, en songeant à tout notre bonheur passé. J'embrasse mon fils aimé qui n'aura pas à rougir de son père qui avait fait tout son devoir. De Saint-Roman m'assiste, dans mes derniers moments. J'ai vu l'abbé Heintz avant de mourir. Je vous embrasse tous. Toi encore, ainsi que mon Lulu.

Dire que c'est la dernière fois que je t'écris. Oh ! mon bel ange, sois courageuse, pense à moi, et je te donne mon dernier et éternel baiser. Ma main est ferme et je meurs la conscience tranquille. Adieu, je t'aime.»

Dominique Delpiroux